

Daniel PAUL,
député de Seine Maritime



juillet 2010 - N°31

**Débat
Public**
**Projet
Penly3**

cahier d'acteurs n°31

L'électricité n'est pas un produit banal ; son rôle central, en matière économique et sociale, justifie la mise en place, dans chaque pays, des moyens de production propres à couvrir ses besoins et à assurer, aux usagers domestiques et aux industriels, la fourniture d'une électricité de bonne qualité, aux conditions économiques les plus favorables.

Un atout social et économique

Dans les années 70, dans le cadre d'une **maîtrise publique totale du dispositif de production, de transport et de distribution de l'électricité**, décidée en 1946, la France a fait le choix de se dégager de sa dépendance à l'égard du pétrole. **Cette mission a été confiée à EDF, entreprise publique intégrée, tandis qu'était suscité le développement d'une puissante filière alliant la recherche et l'industrie, le secteur public et le secteur privé.**

Cet effort s'est traduit, en moins de 20 ans, par la construction de 58 réacteurs nucléaires, sans que leur construction coûte au contribuable, les investissements étant couverts

par emprunts garantis par l'Etat et remboursés intégralement par la vente de l'électricité. **La maîtrise publique s'accompagnait d'un effort de formation et de qualification des personnels**, auquel s'ajoutait l'expérience acquise de l'enchaînement des investissements, pour une sécurité et une sûreté évidemment essentielles dans ce secteur.

Maîtrise publique, sans condition de rentabilité financière, compétences fortes des salariés, objectifs partagés de développement du pays, fourniture au réseau de transport d'une électricité à coût maîtrisé, pour les usagers domes-

tiques et industriels, voilà qui a donné du sens à cette politique énergétique et qui permet toujours à notre pays, dans le cadre d'un mix énergétique en évolution, de disposer d'une électricité parmi les moins chères d'Europe.

Autre atout majeur et qui répond à l'urgence actuelle en matière de lutte contre les gaz à effet de serre : **l'électricité d'origine nucléaire et hydraulique est peu émettrice de gaz à effet de serre, ce qui fait du mix énergétique français, composé à 90 % de nucléaire et d'hydraulique, l'un des moins carbonés d'Europe.**

Une logique libérale à l'œuvre

La libéralisation du secteur de l'énergie a ébranlé le dispositif né en 1946. En quelques années, GDF a été privatisé, EDF transformée en société anonyme et son capital ouvert. Des logiques de rentabilité dominant le secteur, y compris l'opérateur public ; elles s'inscrivent dans une recherche de réduction des coûts à l'intérieur d'EDF, ce qu'illustre le transfert d'opérations de maintenance et d'entretien à des "nomades du nucléaire", inacceptable socialement mais aussi techniquement.

L'ouverture à la concurrence est à l'origine de la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'énergie); elle va contraindre EDF à vendre 25 % de son électricité d'origine nucléaire à ses concurrents ; l'opposition est forte à une telle opération, contre laquelle s'élève aussi Marcel Boiteux, ancien président d'EDF, qui dénonce l'illusion d'une baisse des prix liée à la concurrence, dans le secteur de l'électricité.

Plusieurs opérateurs ne cachent pas leur volonté de devenir des acteurs du nucléaire. Ainsi, M. Mestrallet, président de GDF-Suez, revendique sa place en France et d'autres groupes industriels sont également candidats. Si, pour le

moment, le gouvernement français exclut cette possibilité, la porte a été néanmoins ouverte à leur participation aux investissements ; ce sera le cas dans la construction du réacteur EPR de Penly, l'exploitation restant l'exclusivité d'EDF.

La vigilance s'impose, face à cette libéralisation. L'acceptation sociale du nucléaire est le résultat de garanties partagées par la population. Elles concernent la maîtrise publique, la qualification et le statut des personnels, les tarifs, la sécurité et nul doute que des évolutions touchant ces garanties affecteraient aussi l'acceptation sociale. Les mises en garde, à cet égard, doivent être entendues.

suite au verso

Daniel PAUL,
député de Seine Maritime

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Pour faire face aux besoins, un parc nucléaire à développer, dans le cadre d'un mix énergétique confirmé

Quelle sera l'évolution de nos besoins en électricité au cours des décennies prochaines ? L'évaluation est difficile et pourtant elle conditionne la décision concernant les moyens de production nécessaires. D'autant que pour les moyens de base, les plus lourds, il s'écoule près de 10 ans, entre le moment où les premières études sont lancées et celui où le 1^{er} mégawatt/h est fourni au réseau de transport.

Une certitude : de profondes transformations interviendront au cours des prochaines années.

Ainsi, on peut citer le chauffage, avec les objectifs de performance énergétiques (consommation d'énergie primaire inférieure à 50Kw par m² par an en moyenne pour toute construction neuve dont la demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2012, réduction de 38 % de la consommation énergétique du parc existant à l'horizon 2020, soit 400 000 logements par an dès 2013...). Personne ne doute de la nécessité d'aller en ce sens, la question étant la capacité à mobiliser les

moyens financiers nécessaires pour mener à bien de tels programmes.

Citons aussi le secteur des transports, avec l'essor des véhicules hybrides et tout électriques, mais aussi la généralisation de la traction électrique dans le ferroviaire, tandis que l'industrie devrait, elle aussi, voir une augmentation de l'utilisation de l'électricité.

Ajoutons à cela la situation inacceptable dans laquelle se trouvent 8 à 10 millions de nos concitoyens, victimes de "précarité énergétique".

Impossible, dans ces conditions, sauf à prendre un risque lourd, de parier sur une baisse des besoins en électricité et de réduire les moyens de production.

D'autant qu'à compter de 2020, les 58 réacteurs actuels aborderont un stade important de leur fonctionnement : ou bien leur durée de vie sera prolongée ou bien l'Autorité de sûreté nucléaire - seul juge en la matière - décidera leur arrêt.

Comme on ne peut imaginer que la France puisse manquer d'électricité et qu'il doive

aller s'approvisionner au prix du marché, la responsabilité consiste à s'assurer que notre pays disposera en permanence des moyens de production suffisants, que ce soit en base, en semi-base, à la pointe ou en capacités d'effacement : cela passe par la mobilisation de différentes sources de production, dans le respect de la sécurité, des objectifs en matière de rejets de gaz à effet de serre (GES), comme de la maîtrise des coûts, pour les consommateurs domestiques et industriels.

Ainsi, la structure de production serait semblable à celle d'aujourd'hui :

- **une dominante nucléaire** composée de réacteurs actuellement en service, dont la durée de vie aura été prolongée et d'autres, de type EPR,
- **une forte composante renouvelable**, dans le cadre de l'objectif de 23 % fixé par le Grenelle de l'environnement,
- **des centrales à gaz, mais aussi à charbon**, équipées de dispositifs de captage de CO₂, afin de réduire les rejets, pour optimiser la gestion du réseau.

La vigilance est une nécessité

Le réacteur de type EPR permettra de produire plus d'électricité en utilisant moins de combustible, ce qui conduira à réduire significativement la fréquence des transports de combustible et les quantités de déchets ultimes à vie longue. Il fonctionnera aussi dans des conditions plus sécurisées grâce, par exemple, à une double enceinte capable de résister à l'impact direct d'un avion et à 4 systèmes de secours dont un seul suffit à assurer la mise à l'arrêt... Pour autant, d'autres éléments pèsent sur le sentiment de sécurité.

Rappelons :

- la méfiance d'une partie de la population à l'égard de la science, y compris la recherche scientifique, méfiance nourrie d'interrogations sur les objectifs poursuivis qui ne visent pas toujours l'intérêt général mais la recherche prioritaire de profits financiers, les dangers pour l'humanité, les débats autour d'un autre type de croissance, sinon de "décroissance"... L'exemple des OGM illustre cette situation qui n'épargne évidemment pas le nucléaire.
- l'ouverture à la concurrence et l'arrivée de nouveaux "entrants", leur priorité à la

recherche d'une forte rentabilité synonyme d'augmentation des prix de l'électricité.

- l'évolution d'EDF, entreprise publique, vers des critères de rentabilité financière.
- l'intervention de plus en plus courante d'entreprises extérieures dans l'entretien des réacteurs, avec des personnels dont les conditions de travail ont justifié le qualificatif de "nomades" du nucléaire.
- la loi de 2006, sur la gestion durable des "déchets" radioactifs, dont l'application ne doit souffrir d'aucun retard, en particulier en ce qui concerne les 3 directions de recherche retenues : entreposage de longue durée en surface ou en subsurface, stockage géologique, transmutation industrielle.

Autant d'aspects qui justifient **une forte vigilance citoyenne**, en particulier de la part de ceux qui pensent que le nucléaire est aujourd'hui incontournable dans la production de notre électricité, qu'il constitue un atout économique et social majeur, dans le cadre d'un mix énergétique à développer.

En fait, eu égard à l'importance du sec-

teur de l'énergie, aux implications économiques, sociales, stratégiques, je propose :

- une **maîtrise publique du secteur**, avec en particulier un **pôle public** fort dans notre pays,
- un **espace européen de coopération**, assurant la **sécurité des approvisionnements, ainsi que des installations de production et des réseaux de transport**,
- une **mise en commun des ressources fossiles** au niveau international, mise en commun nécessaire compte tenu des limites de leur durée de vie,
- le **développement, par chaque pays, de ses propres moyens de production**, en tenant compte des spécificités de chacun, **l'objectif commun étant d'assurer l'approvisionnement en électricité et la réduction des gaz à effet de serre.**

Mon soutien au projet d'EPR à Penly s'accompagne et se nourrit de cette vigilance et des exigences qui l'accompagnent.